

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2019



OCCITANIE

PYRÉNÉES
MÉDITERRANÉE

www.urps-mk-occitanie.fr



L'Union Régionale des Professionnels de Santé Masseurs-Kinésithérapeutes d'Occitanie a vu le jour lors de l'assemblée constituante du 26 janvier 2016. Elle est composée de 24 kinésithérapeutes élus pour une durée de 5 ans. Elle représente tous les masseurs-kinésithérapeutes libéraux conventionnés de la région. Sa principale mission est l'amélioration de l'offre de soin sur le territoire et elle travaille en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Son financement vient essentiellement du prélèvement par l'ACCOS d'une partie (0.1%) du chiffre d'affaire des masseurs-kinésithérapeutes libéraux conventionnés. En 2017, l'association a aussi reçu une subvention du Conseil Départemental du Gard pour un projet mené sur ce territoire. En 2018, l'URPS s'est dotée d'une secrétaire administrative présente les mardi, mercredi et jeudi en charge notamment de la gestion de la trésorerie, Mme Garcia. Durant l'été 2019, Mme Juillet a succédé à Mme Garcia sur le même poste.

SOMMAIRE

1. Communication externe	4
2. Vie de l'association	5
3. Projets menés	6
3.1 Lutte contre l'épuisement professionnel	6
3.2 Intégration des masseurs-kinésithérapeutes dans les MAIA	6
3.3 Promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire	7
3.4 Intégration des kinésithérapeutes libéraux dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)	8
3.5 Création du guichet CPTS Occitanie	9
3.6 Semaine du parcours de soins de la personne âgée	9
3.7 Pédiatrie : participation à un appel à projet de l'ARS pour l'amélioration de la pertinence des soins	10
3.8 Participation à la mise en place d'une régulation démographique conventionnelle en région	10
3.9 AVC et neuro-orthopédie : délégation de tâches autour du diagnostic et du suivi des injections de toxine botulique	11
3.10 Permanence des soins : création de l'association KORG et d'une plateforme de garde en kiné respiratoire pédiatrique	11
3.11 L'exercice coordonné	12
3.11.1 COMITES DEPARTEMENTAUX et REGIONAUX DE SELECTION DES MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURIPROFESSIONNELS	12
3.11.1.1 Les MSP	12
3.11.1.2 LES CENTRES DE SANTE	13
3.11.2.3 LES CPTS	13
3.11.2 ACTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (CD 31) ARTICULATION MAISONS DE SOLIDARITE ET MSP	14
3.11.2.1 Direction des Politiques territoriales et infrastructures	14
3.12 Présence en région	15

1. COMMUNICATION EXTERNE

2019 marque la quatrième année d'existence de notre association. Les différents moyens de communication que nous avons mis en place ont continué leur expansion afin de toucher un maximum de consœurs et confrères de la région.

Notre page Facebook compte désormais 1045 fans et notre compte Twitter 676 abonnés. 16 newsletters numériques ont été envoyées durant l'année 2019 pour informer les kinésithérapeutes libéraux de la région et 3 « Facebook Live » ont permis d'échanger et de répondre à leurs questions sur des sujets aussi variés que les CPTS, la permanence des soins ou le Sport Santé.

Comme chaque année également, nous avons eu l'occasion de tenir un stand au salon Rééduca à Paris les 3, 4 et 5 octobre 2019 aux côtés des autres URPS de l'hexagone. Ce rendez-vous est l'occasion de pouvoir échanger avec les élus des autres régions et présenter notre association aux kinésithérapeutes présents au salon.

Nous avons eu le plaisir d'organiser le deuxième congrès inter-URPS (réunion annuelle de toutes les URPS MK de France) à Montpellier en avril 2019. Ces deux jours furent l'occasion pour chaque association de présenter ses projets et de mettre en avant les différentes réussites et les freins au développement de ceux-ci.

Ce congrès fut également l'occasion d'alerter la DGOS et le ministère de la santé sur la nécessité impérieuse d'une modernisation du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR). Un courrier co-signé pour tous les présidents URPS MK y fut co-écrit et envoyé dans les mois qui suivirent. Le prochain congrès inter-URPS aura lieu à Bordeaux l'année prochaine.

[En savoir plus](#)



2. VIE DE L'ASSOCIATION

Durant l'année 2019, **2 assemblées générales** ont eu lieu respectivement le 19 février à Montpellier et le 20 juin à Narbonne. Une journée de travail a également eu lieu le 12 décembre à Narbonne pour les élus intéressés.

Le bureau s'est également réuni à **10 reprises physiquement ou par visioconférence** afin d'aborder les différents dossiers traités.

Enfin, plus de **60 mails** ont été envoyés aux élus **par le bureau** afin de pouvoir dialoguer et avancer de la manière la plus rapide et la plus transparente possible.

L'année 2019 fut également l'occasion d'organiser dans chaque département des événements d'échanges et d'informations autour de l'avenir de la kinésithérapie (messageries sécurisées, systèmes d'information, ROR, ...). Ces soirées étaient organisées avec les Conseils Départementaux de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CDOMK) intéressés.

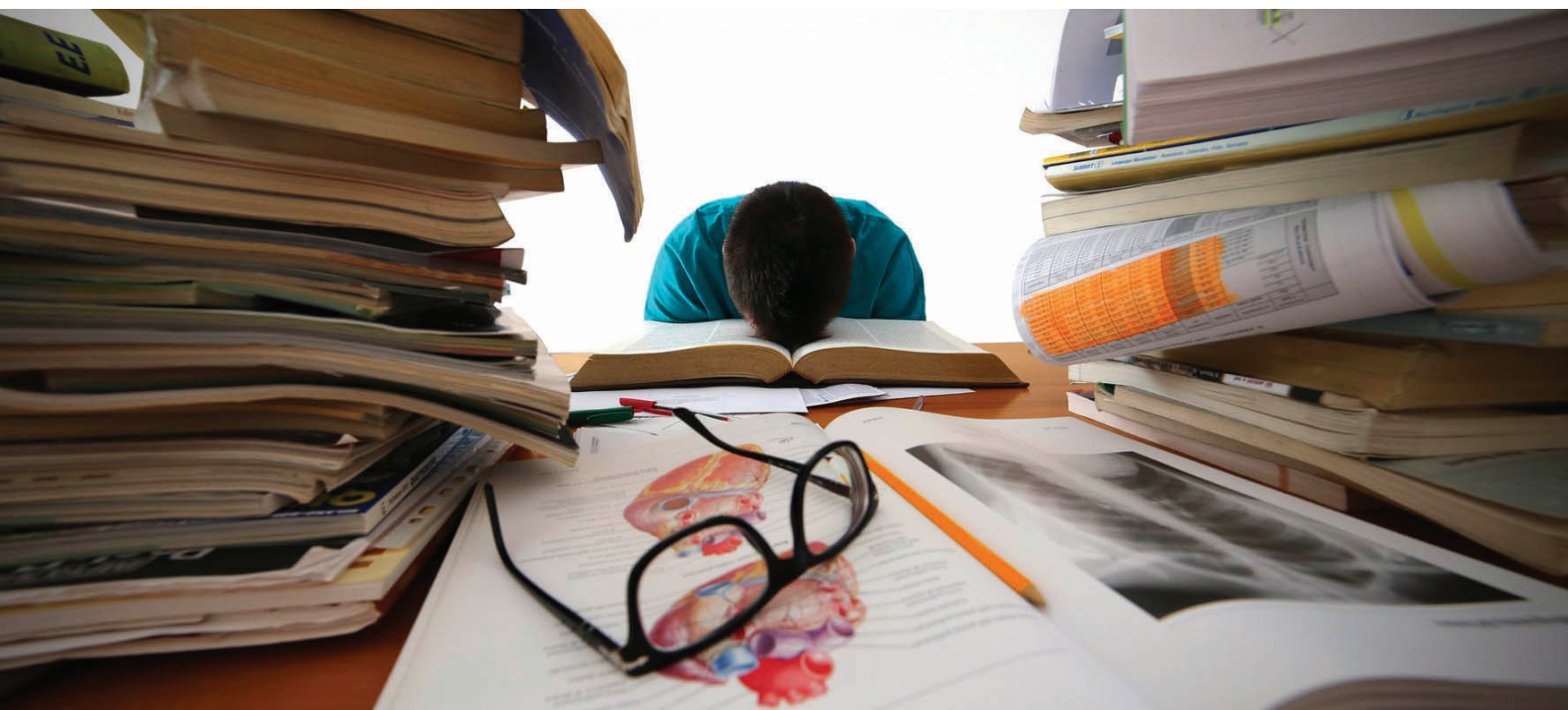
Ainsi, de nombreux consœurs et confrères ont eu l'occasion de venir y échanger en mars à Montpellier, en avril à Toulouse, en mai à Carcassonne, en juin à Saint Cyprien et en octobre à Mende.

[En savoir plus](#)



3. PROJETS MENÉS

3.1 Lutte contre l'épuisement professionnel



Après le lancement de la plateforme nationale d'appels (le 0805 23 23 36) en 2016 qui compte aujourd'hui plus de 3 000 appels, le recensement et la création d'unités d'hospitalisation dédiées aux soignants en souffrance en 2017, la formation de sentinelles dans chaque profession et dans chaque région en 2018, l'année 2019 fut l'occasion de continuer à structurer notre réseau sur le territoire. Ainsi, plus généralement au niveau national, ce sont plus de 1 000 médecins, psychiatres et psychologues et plus de 400 sentinelles qui constituent le premier réseau du risque psycho social en France.

Enfin, le 8 novembre 2019 s'est tenu le **5ème colloque de l'association SPS** au siège du conseil régional d'Ile de France.

Ce fut l'occasion pour Sébastien Tessuto, référent URPS, et Dominique Jakovenko, infirmier libéral, de revenir sur le déploiement de l'association en région et de présenter les différentes actions à venir avec notamment la création d'une journée de prévention et le rapprochement avec les structures équivalentes existantes chez les médecins.

[En savoir plus](#)

[Site web de l'association SPS](#)

3.2 Intégration des masseurs-kinésithérapeutes dans les MAIA

L'URPS MK Occitanie souhaite asseoir l'action d'évaluation/coordination interprofessionnelle des MK dans le maintien à domicile de la personne âgée en s'engageant dans la méthode MAIA, mise en œuvre par l'ARS.

La méthode **MAIA** permet d'adapter la réponse à une situation complexe de maintien à domicile en s'appuyant sur tous les acteurs médicaux, sanitaires et sociaux. Après avoir formé les masseurs-kinésithérapeutes en 2016 (en avril à Alès (30) et en octobre à Carcassonne (11)) et après

avoir organisé une rencontre entre les différents acteurs et les pilotes en septembre 2017 à l'ARS à Montpellier, la quasi-totalité des MAIA de la région sont dorénavant pourvues en consœurs et confrères. L'objectif est que notre profession soit présente sur tout le territoire et ainsi force de proposition dans toutes les MAIA d'Occitanie.

Assistance sociale **Médecin** **SSIAD** **EHPAD**
Kinésithérapeute **SAAD**
Infirmières **Portage de repas**



[En savoir plus](#)

3.3 Promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire

L'année 2019 a permis de suivre les premiers kinésithérapeutes sensibilisés à la promotion de la santé en milieu scolaire. En effet, ces derniers se sont déplacés dans les écoles primaires pour rencontrer les élèves durant l'année scolaire (sept. 2018 à juin 2019). Sur cette année scolaire nous avons rencontré près de 700 élèves sur la région Occitanie répartis sur une quarantaine de classe.

Cette année 2019 a permis également de diffuser l'expérience de terrain auprès d'autres URPS MK telle que celle d'AURA, à la suite d'une rencontre avec les représentants de l'URPS MK AURA et la mairie de Grenoble, en avril 2019. La mairie de Grenoble est sensible aux actions de promotion de la santé en milieu scolaire et particulièrement à l'action menée par l'URPS MK Occitanie.

Nous avons profité également, de la réunion annuelle des URPS MK de France, qui se tenait à Montpellier (18 et 19 avril 2019), pour échanger avec les représentants des URPS MK et proposer une coordination afin que ces derniers puissent mettre en place simplement et efficacement cette action dans leur région.

Les 27 et 28 septembre 2019, nous avons formés (20 MK) notre seconde promotion à la promotion de la santé en milieu scolaire à Montpellier. Nous étions ravis de constater l'engouement des MK pour cette action et pour la prévention en règle générale.

En parallèle de ces actions de sensibilisations des élèves de primaire sur le terrain et la formation des MK pour être opérationnel sur le terrain, nous avons rencontré les élèves d'IFMK de la

région pour leur exposer l'action et constituer un groupe de travail pour faire évoluer cette action. Ces travaux sont présentés au COPIL (comité de pilotage) composé de kinésithérapeutes, d'élus URPS, d'étudiant et d'enseignants en IFMK et se réunit 2 fois / an pour échanger sur l'évolution de cette action.



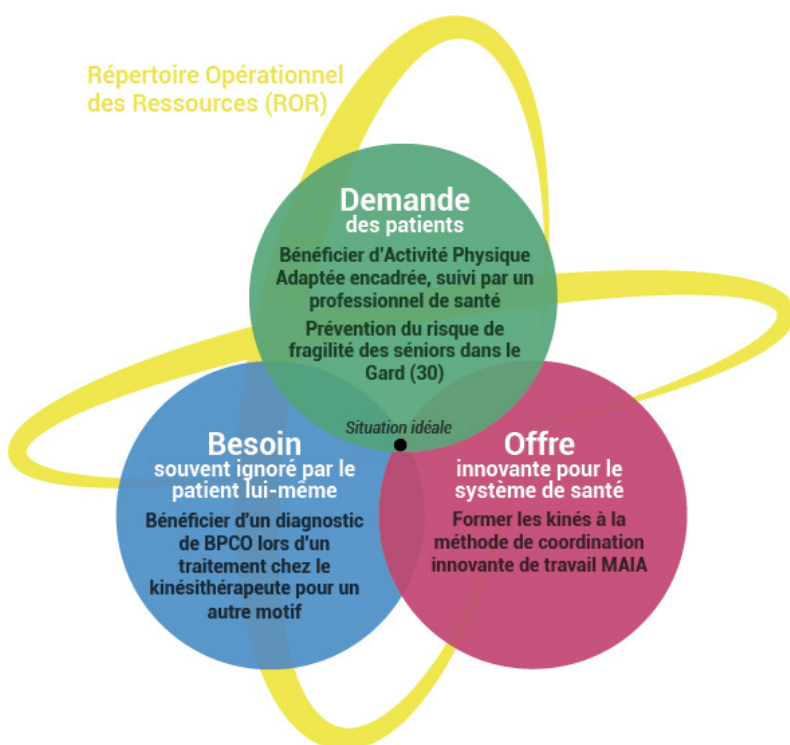
[En savoir plus](#)

3.4 Intégration des kinésithérapeutes libéraux dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)

Après la signature officielle de la convention quadripartite autour du ROR en octobre 2017 lors du salon Rééduca, les années 2018 et 2019 furent l'occasion pour l'URPS d'animer son alimentation par les consœurs et confrères de notre région. La tournée dans chaque département, détaillée en début de rapport, nous a permis de présenter l'outil à tous les kinésithérapeutes libéraux intéressés et de les aider afin d'y décrire leur offre.

Le courrier rédigé et co-signé par tous les présidents d'URPS MK lors du congrès de Montpellier en avril 2019 fut envoyé à la DGOS et au ministère de la Santé. Ce courrier revient sur la nécessité impérieuse d'un toilettage et d'une modernisation du Répertoire Opérationnel des Ressources afin d'en faire l'outil incontournable de l'offre de soins sur le territoire national.

[En savoir plus](#)



3.5 Création du guichet CPTS Occitanie



Le 14 mars 2019, une convention a été signée afin d'organiser et de formaliser le partenariat stratégique en vue de concevoir, d'accompagner et d'évaluer le déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) à l'échelle de la région Occitanie entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'assurance maladie et les Unions Régionales des Professionnelles de Santé. Ce partenariat inter URPS/ARS/assurance maladie est une première en France et démontre le dynamisme des acteurs et des décideurs de la région Occitanie.

Ce travail commun a permis d'aboutir à la création d'un guichet unique pour l'aide à la création de CPTS dans notre région.

Depuis, les élus de l'URPS sont à la disposition des masseurs-kinésithérapeutes libéraux souhaitant s'investir dans la création d'une CPTS sur leur territoire. Ils donnent également régulièrement leurs avis sur les projets en cours afin que la place du MK n'y soit pas oublié.

[Site web du Guichet CPTS Occitanie](#)

3.6 Semaine du parcours de soins de la personne âgée

La 3ème édition de la semaine du parcours de soins s'est déroulée du **3 au 7 juin 2019**, dans toute l'Occitanie. En Aveyron mais aussi dans le Gard, la Haute Garonne, l'Hérault et le Tarn, **8 établissements** (hôpital, Centre de Soins de suite et Réadaptation, EHPAD) et **13 libéraux** (kinésithérapeutes, médecins, Educateur APA, Ostéopathe...) ont organisés une trentaine d'actions pour réunir 300 personnes environ (patients, résidents, famille, personnels de santé).



Ainsi, il s'est déroulé :

Pour les personnes âgées et leurs familles : Différents ateliers de prévention de chute, d'équilibre, une journée sans fauteuil, des livrets d'informations, des ateliers de discussion, présentation des directives anticipées...

Pour le personnel de santé : Une journée d'échange interdisciplinaire, une soirée de conférence, un atelier immersif avec une combinaison simulant le vieillissement pathologique...

Ainsi, pour que cette semaine se déroule au mieux, nous avons :

- Démarcher les établissements, les professionnels de santé,
- Guider des professionnels pour la réalisation et la mise en place actions
- Assurer la communication sur les réseaux sociaux, la distribution des affiches, des flyers...
- Aider à l'organisation de la soirée de conférence : gestion des traiteurs, mise en place des salles et affichage, accueil des participants...

[En savoir plus](#)

3.7 Pédiatrie : participation à un appel à projet de l'ARS pour l'amélioration de la pertinence des soins

L'URPS MK Occitanie associée au Réseau de Périnatalité d'Occitanie, a été retenue en 2019 par l'ARS dans le cadre de l'appel à projets amélioration de la pertinence des soins. Il s'agit d'un projet « d'implantation en Occitanie d'un outil de prévention de dépistage et d'orientation précoce du nouveau-né à risque de troubles du développement, l'évaluation des mouvements généraux ». La présentation de cet outil et du projet avait également été retenu parmi les communications libres du congrès des Journées Françaises de Kinésithérapie 2019 qui avaient lieu à Montpellier en février 2019 et notre URPS y était présente. Une première formation a eu lieu en avril 2019 à Nîmes. 73 professionnels travaillant dans le champ de la pédiatrie, dont 55 d'Occitanie, s'y sont formés. (34 MK libéraux en tout, et 30 MK libéraux d'Occitanie).

Les professionnels formés et participant au projet, se sont réunis à Nîmes à partir de Novembre 2019 à raison de deux réunions mensuelles pour visionner des vidéos de Mouvements généraux de nourrissons. Il s'agit de médecins du CHU de Nîmes (pédiatres néonatalogies et MPR), de psychomotriciennes, de kinésithérapeutes et de médecins (pédiatres et pédopsychiatres) du Camp de Nîmes et de Montpellier, de kinésithérapeutes libéraux de Nîmes et de pédiatres libéraux de Nîmes. Ainsi le projet rassemble des professionnels des trois secteurs (sanitaire, ambulatoire et médicosocial) autour d'un même outil diagnostique et pronostique, qui a la particularité de pouvoir être utilisé par tous entre la naissance, prématurée ou non, et la fin du 4eme mois, pour aider à l'orientation vers une prise en charge adaptée des nourrissons à risque et de leur famille le plus précocement possible.

Le nombre important de professionnels formés lors de la première session, le grand intérêt qu'il a suscité auprès d'eux, et l'assiduité des participants aux réunions de visionnage nîmoises depuis Novembre 2019 ont été depuis soutenus par la recommandation de l'HAS à propos des troubles du neurodéveloppement publiée en mars 2020, qui place l'évaluation des mouvements généraux comme un élément incontournable des outils à utiliser.

Le projet se poursuit au cours de l'année 2020 avec les réunions de visionnage, les missions de sensibilisation auprès des professionnels de la petite enfance et une nouvelle session de formation organisée initialement en mars 2020, mais qui se tiendra finalement début Octobre 2020 à Nîmes.

[En savoir plus](#)

3.8 Participation à la mise en place d'une régulation démographique conventionnelle en région

L'avenant n°5 à la convention des masseurs-kinésithérapeutes libéraux a acté la mise en place dans chaque région d'une régulation démographique. Après la réception d'un zonage provisoire, l'URPS est allée à la rencontre des masseurs-kinésithérapeutes de la région afin de connaître leur ressenti sur le bassin de vie dont ils font partie. Ces remontées de terrain n'ont, malheureusement, pas permis de modifier la carte initiale et a mis en avant une réelle carence de données de

terrain.

Après un passage en Commission Paritaire Régionale, ce zonage démographique est devenu effectif au 21 février 2019. Depuis, l'URPS continue de renseigner les masseurs-kinésithérapeutes de la région sur son application.

Une commission a également été mise en place afin de permettre à l'URPS d'avoir une approche qualitative et quantitative du zonage en vue de sa réévaluation. Un travail avec des économistes de la santé et le milieu universitaire a également été engagé dans cette optique afin d'obtenir nos propres données sur la question.

[En savoir plus](#)

3.9 AVC et neuro-orthopédie : délégation de tâches autour du diagnostic et du suivi des injections de toxine botulique

L'URPS travaille actuellement à la possibilité pour les masseurs-kinésithérapeutes de dépister, suivre et accompagner les patients atteints de spasticité à la suite d'un AVC avant et après une injection de toxine botulique. Cette délégation de tâches est en cours d'élaboration avec l'ARS Occitanie et les CHU de Montpellier et de Toulouse. Ce travail a déjà permis aux masseurs-kinésithérapeutes qui le souhaitent d'intégrer le DIU neuro orthopédie et spasticité à Montpellier et Toulouse auparavant réservé aux médecins.

[En savoir plus](#)

3.10 Permanence des soins : création de l'association KORG et d'une plateforme de garde en kiné respiratoire pédiatrique



Jérôme Saint Denis, référent de ce projet, s'est rapproché de Bruno PIERRE, de l'URPS MK Haut de France et de Corinne FRICHE de l'URPS MK BFC afin de s'inspirer de ce qui a été créé dans d'autres régions de France.

Un mail a été envoyé à tous les MK d'Occitanie sous la forme d'un questionnaire pour identifier les réseaux existants et demander aux MK leur attente à cet égard.

Puis un rapprochement des réseaux existant OCCIRESPI, SOS KINE BRONCHIOLITE du lodevois et montpelliérain, du réseau MINERVOIS CORBIERE en une seule entité a été proposé : c'est la création de l'association KORG. (KINE OCCITANIE RESPI GARDE).

Un site internet www.respioccitanie.fr est opérationnel depuis le 19 décembre avec 242 MK d'Occitanie au départ, permettant aux patients, médecins, pédiatres, 15, CHU, CHG, PMI de trouver le kiné de garde le plus proche du domicile du patient en utilisant la géolocalisation, du samedi 9H au dimanche 18H sur toute l'occitanie soit par internet sur le site soit avec la ligne téléphonique gratuite.

Il permet également aux MK intéressés par le réseau de s'inscrire pour participer aux gardes du WE du samedi 9H au dimanche 18H.

Un CPOM a été déposé à l'ARS fin novembre 2019.

[En savoir plus](#)

3.11 L'exercice coordonné

3.11.1 COMITES DEPARTEMENTAUX et REGIONAUX DE SELECTION DES MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURIPROFESSIONNELS

3.11.1.1 LES MSP

Dans l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire et de solidarité avec les populations, la région Occitanie soutient des projets de création de maisons et de centres de santé pluriprofessionnels afin de maintenir et développer un égal accès aux soins de proximité dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale.

Informations diverses.

L'équipe de l'ARS Occitanie en 2018 a vu le départ de son responsable le docteur RAZAT, Directeur du Premier Recours, qui a contribué, au décours des commissions, à la maturité des critères « supports décisionnels » avec l'ensemble des partenaires mais aussi à la création concertée d'une véritable fiche de poste de ce nouveau métier « le coordonnateur ».

Une MSP implique une forte dynamique de coordination.

Sous l'impulsion des 9 URPS, de la FORMS, et l'avis des doyens Médecine Montpellier- Nîmes et Toulouse de l'ensemble des « Institutionnels » Conseil régional, la Caisse des dépôts, la Préfecture de région, sans oublier le CISS représentants des usagers de patients, l'ARS a choisi et pu financer les 22 premiers coordonnateurs. Ils sont formés dans le cadre de la professionnalisation de la mission de coordination en MSP, soutiendront leur mémoire de fin d'étude en janvier 2020 validant leur diplôme d'établissement « coordonnateur de regroupements pluri-professionnels de soins primaires » de l'EHESP.

Ce financement est renouvelé pour 2020.

Nous apprenons à travailler avec son successeur Monsieur Pascal Durand et son équipe.

Nous participons depuis 2010 à cet aménagement des territoires, qui s'est fortement accéléré ces dernières années. Les projets de santé des structures d'exercice coordonné sont travaillés au sein des départements puis sont validés en région.

En 2010, il y en avait moins de 10 MSP en LR et MP, 151 sont ouvertes + 54 autres projets labellisés Soient 205 maisons de santé labellisées, fin 2019 et 3 centres de santé.

En 2019 : 15 dossiers examinés en mars et 23 en octobre.

C'est au sein de chaque comité départemental que le travail s'élabore, et depuis cette année, dans certains départements le suivi s'organise.

3.11.1.2 LES CENTRES DE SANTE

Il s'agit d'organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, des établissements de santé (établissements publics de santé ou gestionnaires d'établissement privé de santé) ayant la capacité de créer et gérer des centres de santé, au sein desquels les professionnels de santé sont salariés.

Le gestionnaire établissant une convention avec la Sécurité Sociale et la MSA.

N'étant toujours pas soumis au vote des comités alors que tous les aspects du statut de centre de santé ont été revus en 2018, en OCCITANIE les représentants DTARS ont fait le choix de présenter aux comités ces projets, ceci pour répondre à l'ensemble de ces enjeux de l'exercice coordonné.

Les missions des centres, et de leur fonctionnement ainsi que leur gestion et leur organisation sont analysés afin de garantir les modalités de leur création la plus efficacement possible donc comme les MSP en amont la validation du DGARS.

Préalablement à toute ouverture de centre ou d'antenne, le gestionnaire du centre de santé est tenu de remettre au directeur de l'agence régionale de santé (DGARS) un projet de santé et un engagement de conformité du centre à la réglementation. Lorsque le DGARS reçoit l'engagement de conformité auquel est joint le projet de santé (l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé), il lui appartient de remettre au centre de santé un récépissé de l'engagement de conformité dans les deux mois qui suivent le dépôt de dossier complet ; Ce récépissé vaut autorisation de dispenser des soins.

3.11.2.3 LES CPTS



La création d'une CPTS est jalonnée par trois grandes étapes :

- La rédaction d'une lettre d'intention à destination de l'ARS. Elle transite au préalable par le Guichet CPTS qui peut vous accompagner sur l'ensemble de la démarche et qui sollicitera l'ensemble des URPS pour donner un avis sur votre projet.
- La formalisation d'un projet de santé élaboré par les acteurs. Celui-ci est transmis à l'ARS.
- La contractualisation avec l'Assurance Maladie afin d'assurer le financement du projet.

Riches du travail avec les chargés de missions de toutes les URPS, nous avons pu pleinement participer dans chaque département à la présentation des soirées « FOCUS CPTS », mais aussi d'organiser celle de l'Hérault à l'occasion de laquelle nous avons établi des rapports plus étroits avec l'équipe de l'Assurance Maladie héraultaise .

Création d'un budget dédié

Outre l'accompagnement et compte tenu des retours de terrains des premières CPTS régionales nous avons choisi de concevoir une enveloppe budgétaire en direction de l'association porteuse et ou du MK porteur du projet dans la difficile phase de rédaction et de structuration de la communauté.

Le développement s'accélère.

Fin 2019 une quarantaine de CPTS étaient en cours de déploiement en Occitanie.

3.11.2 ACTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (CD 31) ARTICULATION MAISONS DE SOLIDARITE ET MSP

3.11.2.1 DIRECTION DES POLITIQUES TERRITORIALES ET INFRASTRUCTURES

A l'invitation du docteur NADIA KALI, Cheffe de service, (Service Conseil Médical), un travail de fond a débuté en décembre en étroite collaboration avec Mme MATHIEU Hélène DDARS 31, Mme Manon RAYNAL (Directrice FORMS) ,les médecins chefs de service Autonomie (organisation de l'articulation siège-territoires de nouvelle MDS), les IDE du CD 31, Mme Aurélie DEMIGUEL (IDE Coordinatrice MSP Borderouge , Dr DUTECH (MSP Nailloux/FORMS),et notre URPS.

Le mardi 10 Décembre lors de la première des réunions programmées, un véritable partenariat s'est amorcé, au travers duquel le CD31 a pu nous présenter sa réorganisation, le nouveau découpage des 30 MDS et des 5 grands territoires en charge de l'action départementale en faveur des personnes âgées /des personnes handicapées, et nous expliquer l'ensemble des missions URPS. Le Conseil Médical devenant la « Mission Stratégie et Coordination Territoriales » (MSCT) avec une nouvelle mission stratégique et opérationnelle de coordination des partenariats transverse, interface entre la Direction de l'Autonomie et les Territoires.

Il s'agit d'une réflexion complète à mener dans l'accompagnement et la simplification des parcours de soins et le besoin d'améliorer l'articulation entre les Equipes médico-sociales du Département et les professionnels de soins de premier recours, notamment au niveau des MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles) de la Haute – Garonne.

Nous avons ainsi fixé 3 rencontres avec pour objectifs :

- Se concerter et échanger entre professionnels pour une meilleure prise en charge des personnes,
- d'établir un état des lieux des dispositifs et ressources, des attentes et des besoins des pro-

fessionnels,

- de travailler, en fonction de cela, sur les modalités pratiques pour une meilleure articulation (information- sollicitation- échanges- outils...) . Pour cela de connaître les missions de chacun et leurs limites, de développer plus de transversalité : C'est le projet de la territorialisation de la Haute Garonne.
- D'assurer l'équité sur l'ensemble du territoire. Deux réunions sont programmées en début d'année 2020, nous nous sommes réunis dans les locaux CD 31, les prochaines se feront à la DTARS 31 et enfin dans nos locaux.

Cette démarche qualité nouvelle pour notre association pourrait être amenée à se développer dans d'autres départements.

Afin de permettre d'optimiser les actions, et la présence de notre URPS à tous les niveaux, le budget 2019 EXERCICE COORDONNE avec l'accord de l'AG été donc fortement augmenté. L'investissement pluri annuel des élus, et de confrères mandatés a été sollicité et s'est systématisé cette année.

Le projet qualité futur étant d'être capable d'accompagner plus en amont, lors de la création même des MSP des CPTS, et accompagner leur progression et un suivi qui restera à finaliser. (MK « tra- ceurs »).



Pérenniser, étendre chaque partenariat autant que possible avec les institutionnels, les associations de terrain, des partenaires comme la Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé (composée de professionnels de santé) pour des professionnels de terrain reste la priorité .

3.12 Présence en région

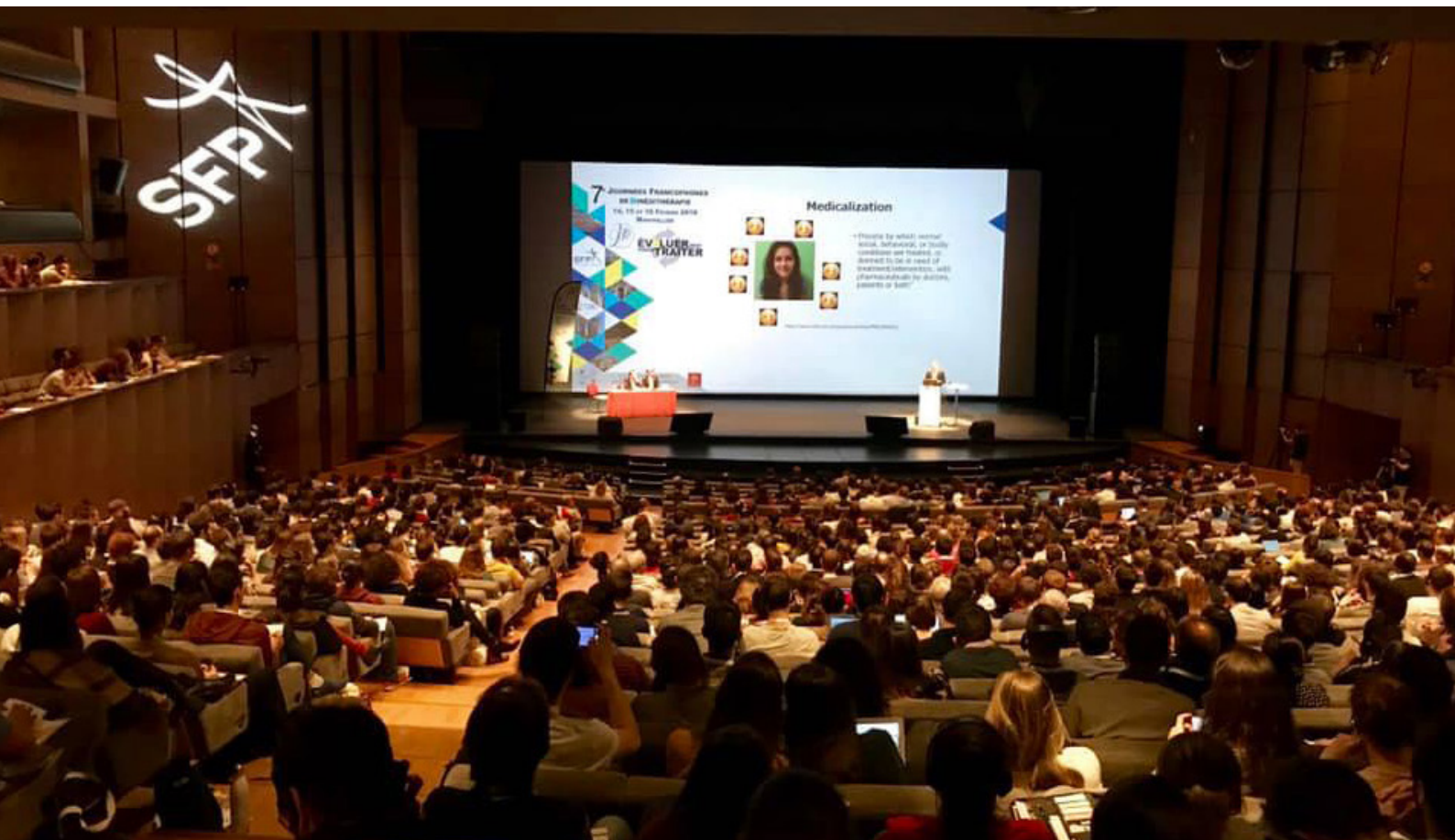
Les kinésithérapeutes libéraux ont obtenu, en 2016, deux places au sein de la **Commission Régionale de Santé et d'Autonomie (CRSA)**. Vivien Hausberg siège dans la commission Prévention alors que Jean-Dominique Alazard est suppléant au sein de la **commission sur l'offre de soin**. Ils peuvent ainsi représenter la kinésithérapie et agir sur les différentes politiques de santé publique en Occitanie.

Afin de préparer le **Projet Régional de Santé 2022 (PRS)** et de représenter les masseurs-kinésithérapeutes lors des discussions départementales, les élus de l'URPS MK Occitanie ont pris part activement aux différents **Conseils Territoriaux de Santé (CTS)** de chaque département. Un site a été mis en place par l'ARS afin de suivre l'avancée des différentes réflexions.

[Site web du Plan Régional de Santé Occitanie](#)

Jérôme Saint-Denis (titulaire) et François Azema (suppléant) représentent l'URPS au sein du **Groupe- ment d'Intérêt Public e-santé Occitanie**, fusion en novembre 2017 des anciens GCS e-santé

Du 14 au 16 février 2019 ont eu lieu à Montpellier les **Journées Francophones de Kinésithérapie**. Des milliers de kinésithérapeutes francophones se sont donc retrouvés au Corum pour assister à de nombreuses conférences sur les évolutions scientifiques de notre profession. L'URPS a fait le choix d'y tenir un stand pour pouvoir discuter, échanger et présenter nos projets aux masso-kinésithérapeutes de la région présents.



Gabriel Paez représente l'URPS au sein de la Commission Régionale d'Autorisation d'Exercice (CRAE). La CRAE s'est réunie trois fois en 2019 et 288 dossiers ont été étudiés. La CRAE du 14/03/2019 était la dernière à se tenir avec l'ancien référentiel où 206 Dossiers ont été traités. La CRAE du 04/07/2020, le nouveau référentiel a été mis en place pour donner suite à la réingénierie des études mais avec quelques difficultés de mise en place. 123 dossiers traités dont 46 retours de stages sur l'ancien référentiel à la suite de la CRAE du mois de mars.

La CRAE du 21/11/2020 s'est mieux déroulée avec seulement 59 dossiers traités puisque l'analyse plus fine des demandes a nécessité plus de temps conformément aux directives du CNOMK.

Pour l'ensemble des CRAE, nous avons eu 44 à 47 % de ressortissants français diplômés essentiellement en Espagne et beaucoup plus de semaines de stages compensatoires pour s'aligner sur le nouveau référentiel des études.

Le Président
Vivien HAUSBERG

Le Secrétaire Général
Sébastien TESSUTO



OCCITANIE
PYRÉNÉES
MÉDITERRANÉE